

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 17 Janvier.

Déclaration ministérielle.

LUE DEVANT LES CHAMBRES.

M. de Freycinet, président du Conseil, ministre des affaires étrangères, a lu, hier vendredi, à la Chambre des Députés et au Sénat, la déclaration ministérielle suivante, au sujet de laquelle nous réservons nos appréciations :

Messieurs,

Le changement de Cabinet qui coïncide avec votre nouvelle session, n'indique pas l'abandon de la politique prudente et mesurée qui, au dedans comme au dehors, convient à la situation de la France.

Ce changement n'indique pas davantage une altération dans les rapports entre les diverses fractions de la majorité républicaine dont l'union et l'accord sincère sont autant que jamais utiles au bien du pays.

Il indique seulement que, grâce au terrain acquis et à la faveur de la solidité éprouvée de nos institutions, la France peut désormais avancer avec décision dans la voie des réformes nécessaires et des améliorations successives. (Très-bien à gauche.)

C'est à la réaliser sans précipitation et sans faiblesse que nous nous appliquerons et nous comptons pour réussir, sur votre concours persistant et votre énergique soutien. (Applaudissements à gauche.)

Nous rencontrons devant nous un certain nombre de questions que les événements ont posées et qui ne sauraient, sans dommage, rester en suspens. Sur chacune d'elles, nous apporterons une solution.

Nous demanderons au Sénat de voter les lois sur l'instruction publique que la Chambre a déjà adoptées. (Très-bien à gauche.) Nous les compléterons par une loi sur l'instruction primaire, conforme aux aspirations du pays. (Très-bien à gauche.)

La réforme du personnel administratif est entre les mains du gouvernement. Ce sera à nous de mettre fin à vos préoccupations par de bons choix au sommet et par une action quotidienne ferme et vigilante, à tous les degrés de la hiérarchie.

Un projet sur le droit de réunion a été présenté par nos prédécesseurs. Nous en acceptons les dispositions. Un projet sur la presse vous sera incessamment soumis ; il s'inspirera des plus larges idées de liberté, mais il ne proclamera pas l'impunité. (Applaudissements à gauche.)

Il ne nous paraît pas sage, en effet, de créer un privilège en faveur des écrivains, ni de laisser la République désarmée en face d'attaques et d'outrages que n'a tolérés jusqu'ici aucun gouvernement. (Vive approbation à gauche.)

Telles sont les questions que nous croyons possible et nécessaire de résoudre pendant le cours de la législature. A ceux qui, dans leur généreuse ardeur, seraient tentés de trouver la tâche insuffisante, nous rappellerons que cette tâche n'est pas la seule. Des intérêts d'un autre ordre ne réclament pas moins impérieusement votre attention.

Le pays est engagé dans l'exécution d'un vaste

programme de travaux publics. Ce sera l'honneur de la République de le mener à bonne fin. Le gouvernement, pour sa part, s'y consacrera avec persévérance.

Vous avez à régler le régime douanier de la France. Nous sommes prêts à le discuter avec vous. Dans cette discussion, nous resterons placés sur un terrain voisin de l'état de choses actuel.

D'importantes lois militaires sont encore à voter. Nous vous demanderons d'en hâter la délibération.

Le budget appellera vos études. Grâce à la plus-value constante des impôts, nous pourrions vous proposer de notables dégrèvements, tout en maintenant rigoureusement intacte la dotation nécessaire aux grands travaux publics.

Il vous appartient, messieurs, il appartient à votre méthode, à votre décision, à l'esprit de suite que vous saurez apporter dans vos votes, d'assurer l'accomplissement de l'œuvre qui vous incombe et qui couronnera dignement la présente législature. Quant à nous, fidèles exécutants de vos résolutions, nous nous efforcerons d'appliquer les lois avec modération, avec impartialité et dans un esprit toujours libéral. Nos soins tendront à procurer à cette nation deux grands biens, qui lui sont indispensables : le calme et la paix. Sans cesser d'être fermes, nous serons conciliants, parce que nous voulons, non exclure, mais ramener, et fonder une République dans laquelle tous les Français puissent successivement faire leur entrée.

Vous nous aiderez, messieurs, dans cette noble tâche. Vous tiendrez à compléter ainsi votre œuvre législative. De telle sorte qu'arrivés au terme, ayant, d'une part, résolu les questions dont nous avons fait l'énumération ; ayant, d'autre part, amené l'apaisement dans les esprits, vous aurez le droit de dire, et le suffrage universel répètera après vous, que le temps a été bien employé et que vous avez bien mérité du pays.

CORRESPONDANCES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 15 janvier, soir.

M. Gambetta est monté tout-à-l'heure au fauteuil présidentiel, avec sa ponctualité habituelle. Cela coupe court à tous les bruits qui avaient été répandus depuis avant-hier, dans le public et dans la presse, au sujet de la possibilité d'un refus, par le président de la Chambre, d'accepter ses nouvelles fonctions, comme n'ayant pas été accordées par un nombre suffisant de suffrages.

Personne n'eût compris ce refus qui eût été une inconvenance et un manque de tact parlementaire dont l'éminent orateur est incapable. On dit que M. Gambetta attend que le bureau soit constitué pour prononcer l'allocation d'usage qui se bornera, assurément, à quelques paroles de remerciements à ses collègues.

La séance de demain à la Chambre des députés sera certainement une des plus intéressantes qu'on ait eues depuis longtemps.

La fixation de l'ordre du jour a une importance presque égale dans les deux assemblées. Au Sénat, le gouvernement doit demander par l'organe de M. Jules Ferry, probablement, la priorité pour le rapport de M. Barthélemy Saint-Hilaire sur le conseil supérieur de l'instruction publique qui n'a pas été distribué encore, mais dont le *Siècle*, le *Journal des Débats* et d'autres journaux parisiens, publient les

conclusions.

A la Chambre, la grosse question est celle des tarifs douaniers dont les uns voudraient voir la discussion s'ouvrir lundi, et dont les autres réclameraient l'ajournement à quinzaine. M. Pascal Duprat se ferait l'organe de ces derniers, tandis que le gouvernement et M. Gambetta, sont au contraire favorables à un débat aussi prompt que possible.

Hier, au sein de la commission des douanes, M. Tirard s'est prononcé pour le maintien du *statu quo*, considérant que les tarifs de 1860 sont suffisants. Quant à la faculté, pour le gouvernement de majorer le tarif général de 50 0/0 vis-à-vis des nations qui frapperaient nos produits de droits supérieurs à 20 0/0 le ministre ne tient pas à cette clause qui est d'une application bien difficile, au dire de M. Tirard. Le gouvernement a promis de donner communication de la correspondance diplomatique se rattachant à la prorogation de nos traités. Nous sommes ici sur le terrain brûlant où la lutte des intérêts du Nord et du Midi va amener des débats passionnés.

Le monde intransigeant paraît en proie à un travail de désorganisation intérieure. Le *Mot d'ordre* par exemple qui, il y a quelques jours à peine, faisait la loi à tout le monde, organisait des réunions publiques, préparait les ovations aux amnisties, conduisait le deuil des morts de la Commune, instituait une société de propagation de foi civile, et mettait à l'index de la vraie république tous ceux qui lui déplaisaient, voilà tombé à son tour en déclin auprès des ultra-radicaux. Ouvrez le *Mot d'ordre* d'aujourd'hui, vous n'y trouverez pas le compte rendu de la réunion ouvrière de la rue d'Arras, qui a nommé hier une « commission exécutive provisoire » (*sic*) chargée de provoquer une nouvelle réunion pour l'exécution du testament du Congrès ouvrier de Marseille en vue de la formation du « quatrième Etat ». C'est M. Blanqui qui l'a dit il y a quelques jours. Il faut se défier des bourgeois, qu'ils soient opportunistes ou radicaux. « Ce sont des loups cachés sous des peaux de brebis. » Donc le *Mot d'ordre* à venir, vive le *Proletaire* !

J'avoue que j'ai eu la curiosité de chercher ce matin, dans les kiosques du boulevard, le seul organe qui, aux yeux de M. Blanqui et des Congrès ouvriers, représente le vrai radicalisme. Pas moyen de se procurer le *Proletaire*. Peut-être les bourgeois n'ont-ils pas droit à la lecture de ce phénix des journaux radicaux. Le fait est que l'entrée au *Rappel* de l'« qui sert de signature à un célèbre pamphlétaire et surtout la création, par M. Clémenceau, de la *Justice*, a donné le coup mortel à toute cette bande de feuilles sans portée et sans caractère.

« Demandez la *Justice*, le journal de M. Clémenceau. » Voilà ce qu'on entend aujourd'hui dans toutes les rues de Paris, depuis la Bourse jusqu'à Montmartre, Montrouge et autres faubourgs populaires. Et partout, la feuille radicale s'enlève et se vend avec un succès prodigieux, aussi bien sur la voie publique que chez les marchands de journaux. A vrai dire, le premier numéro de la *Justice* ne nous apprend pas grand chose de nouveau.

La Bourse est lourde. On attend la déclaration ministérielle de demain. Le bilan de la Banque de France constate les résultats suivants : L'encaisse métallique diminue de 42 à 43 millions en or ; L'encaisse argent a augmenté de 8 millions et demi. Le portefeuille commercial augmente de 1 million 277,000 fr.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 janvier.

M. Durfort de Civrac est élu quatrième vice-président par 240 voix.

Sont élus secrétaires : MM. Drumel, Fréminet, Legrand, Jean David, Crozet-Fourneyron, de Valons et Pellet.

Sont élus questeurs : MM. de Mahy, 282 ; Margaine, 289 ; Madier de

Montjau 173.

M. Gambetta adresse à la chambre l'expression de sa profonde reconnaissance pour l'honneur qu'elle lui a fait. Il consacrera à la chambre tout ce qu'il possède d'activité, d'intelligence, de fermeté et d'attention.

M. Léon Renault dépose son rapport sur le rétablissement du divorce.

M. Marcel Barthe dépose un rapport sur l'amnistie concernant les déserteurs et les insoumis des armées de terre et de mer.

M. Baudry d'Asson demande à interpellier M. Lepère sur la révocation des maires de la Vendée.

Il dit que soixante-huit communes de la Vendée ont été privées de leurs maires, après le banquet royaliste de Challans. Il demande que les actes du gouvernement soient livrés à la conscience publique. (Protestation à gauche.) Le banquet de Challans n'avait rien de séditieux, puisqu'une ordonnance de non-lieu a été rendue en faveur des maires. Ils ont donc été révoqués par erreur. Un maire fut révoqué qui était mort depuis six mois. Le gouvernement n'a pas été dans son tort en révoquant les maires, mais en les condamnant. Les maires sont citoyens et ont les mêmes droits que les autres citoyens. A quelque opinion que nous appartenions, dit-il, nous ne pouvons sanctionner un pareil acte de despotisme. (Rires à gauche.)

M. Lepère monte à la tribune. Il dit qu'il a demandé à la chambre de fixer à aujourd'hui l'interpellation de M. de Baudry d'Asson, parce qu'elle n'est pas sérieuse. Le gouvernement a le droit de se défendre et d'indiquer ses sentiments sur cette manifestation. Le gouvernement n'a pas poursuivi les maires.

M. Baudry d'Asson demande la parole pour un fait personnel.

M. Gambetta le rappelle à l'ordre. M. Baudry d'Asson parcourt les bancs de la droite pour faire signer une demande de scrutin.

M. de la Bassetière, proteste contre la révocation des maires, au nom de la liberté. Il finit en prenant la France à témoin. (La clôture !)

M. Baudry d'Asson monte à la tribune et parle contre la clôture.

La clôture est prononcée.

M. Gambetta donne lecture d'un ordre du jour motivé blâmant le gouvernement d'avoir révoqué les maires Vendéens.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 367 voix contre 86.

M. Baudry d'Asson demande la parole pour un fait personnel. Il dit que le ministre a fait banqueroute à ses actes. (Tumulte, cris : la censure !)

M. Baudry d'Asson dit qu'il retire le mot.

La censure simple est prononcée.

La proposition de M. Pascal Duprat relative à l'ajournement de la discussion des tarifs douaniers est adoptée.

La séance est levée.

SÉNAT

Séance du 14 janvier.

Election du président ; nombre de votants, 208 ; bulletins blancs ou nuls, 38.

M. Martel est élu par 168 voix contre 2.

Election des vice-présidents :

Nombre de votants, 214 ; majorité absolue 108 ; ont obtenu : M. Rampon, 187 voix ; M. Pelletan, 130 ; M. Calmon, 108 ; M. Krantz, 104 ; M. de Kerdel 99 ; M. Ladmiralet, 41.

MM. Rampon, Pelletan et Calmon sont proclamés vice-présidents.

Elections des secrétaires :

M. Fournier, 123 voix ; M. Bernard, 122 ; M. Mazeau, 122 ; M. Barne, 120 ; M. Lafond, 116.

Le second tour de scrutin pour l'élection du quatrième vice-président et du sixième secrétaire est renvoyée à demain 15.

Election des questeurs :

M. Toupet des Vignes a obtenu 187 voix ; M. Baze, 162 ; le général Pélissier, 159 ; tous sont élus questeurs.

La séance est levée à cinq heures vingt minutes.

Séance du 15 janvier.

Présidence de M. Gauthier de Rumilly.

Le président donne lecture d'une lettre de Son Em. le cardinal-archevêque de Paris annonçant des prières publiques pour dimanche à l'occasion de la rentrée des Chambres.

Election d'un quatrième vice-président.

Ont obtenu : le général Ladmiraull, 127 voix ; M. de Kerdrel, 93 ; M. Krantz, 1.

Le général Ladmiraull est proclamé vice-président.

Le général Ladmiraull dit qu'il remercie ses collègues, mais qu'il n'avait pas posé sa candidature et donne sa démission. (Très-bien ! à droite. — Non ! non ! à gauche.)

Le général Ladmiraull dit qu'il persiste dans sa démission.

M. Clément est élu secrétaire par 164 voix.

Le Sénat décide que l'élection du vice-président aura lieu demain.

REVUE DES JOURNAUX

La seule chose, remarque le *XIX^e Siècle*, qui mérite d'attirer quelque peu l'attention dans la première séance à la Chambre des députés, c'est une assez notable diminution du nombre des voix obtenues par M. Gambetta pour la présidence. Il ne faut pas oublier que beaucoup de députés n'ont pas pris part au vote, simplement parce qu'ils étaient absents. Toutefois M. Gambetta ne peut plus douter qu'il n'ait perdu le concours de l'extrême gauche. Où, M. Clémenceau et ses amis, veulent en venir par cette déclaration de guerre, c'est ce que nous n'essayerons pas de démêler. Au point de vue du résultat, l'incident n'a pas de portée, l'attitude de l'extrême-gauche, en cette occasion, n'en est pas moins un fait à retenir.

Lorsque l'état politique est bien assuré, écrit la *République française*, les députés les mieux disposés d'ordinaire à faire marcher le gouvernement et à mettre l'épée dans les reins ministériels montrent peu d'empressement à venir remplir leurs devoirs parlementaires ; s'il l'on est à la veille d'une ouverture de session, ils s'accordent assez volontiers quelque supplément de vacances.

Mardi la Chambre était loin d'être au complet. Trois cent et quelques députés seulement ont assisté à la séance de rentrée. C'est peu et les membres de la Chambre qui savent si bien répéter que le temps et la besogne pressent, et qu'il n'y a pas une heure à perdre, devraient peut-être payer d'exemple et se mettre eux-mêmes à l'œuvre résolument.

Le *Soleil* estime que M. Gambetta au lieu de s'immobiliser au fauteuil dans un rôle passif, aurait mieux fait de rester au milieu et à la tête de la majorité. Il l'aurait mieux tenue dans sa main. La faute qu'il a commise n'est pas irréparable. Il peut retrouver son ascendant le jour où prenant le pouvoir, il rentrera dans la politique militante.

Pour le *Mot d'Ordre*, c'est l'opportunisme qui a nuï à M. Gambetta.

L'Union républicaine, disent les *Débats*, en revient à son programme et l'offre au gouvernement comme un canevas sur lequel il devra broder. Le gouvernement aime mieux faire un travail original, et l'Union républicaine se cantonne dans l'expectative. Qu'y a-t-il donc de changé depuis un mois ? On nous l'a dit, et non sans quelque fracas : le centre gauche est éliminé ! Soit, le centre gauche ne s'en plaint pas, mais n'a-t-il pas le droit de s'étonner que cette élimination n'ait pas éliminé plus de nuages à l'horizon politique ?

National.

Le mouvement préfectoral est long. C'est son seul mérite. Nous ne saisissons pas bien, en effet, l'utilité que peut présenter cet immense chassé-croisé de fonctionnaires, permutant du nord au sud, de l'est à l'ouest, et recommençant, pour la vingtième fois, leur excursion à travers la France.

Nous comprenons les révocations frappant des employés incapables ou mal intentionnés. Mais puisque M. Lepère et M. Constans n'ont pas trouvé parmi les préfets un seul mauvais fonctionnaire, pourquoi ces mutations multiples ?

Pourquoi M. Rivaud, par exemple, quitte-t-il les Hautes-Pyrénées pour se rendre dans les Pyrénées-Orientales ?

M. Rivaud était-il un bon préfet ?

Si oui, pourquoi le changer de résidence ?

Si non, pourquoi le nommer à nouveau préfet ?

Est-ce pour donner de l'avancement à quelques fonctionnaires méritants que le ministre de l'intérieur et son sous-secrétaire d'Etat se sont livrés à ce jeu de patience ?

Alors nous nous permettrons de faire observer que les préfets en exercice n'ont pas deux ans de présence

dans le poste qu'ils occupent et qu'ils n'ont pas eu le temps moral de gagner les galons dont on les couvre.

Le ministre de l'intérieur a-t-il cédé, au contraire, aux sollicitations des députés et des sénateurs, les uns réclamant, les autres repoussant le même candidat ? Nous prendrons la liberté de trouver, dans ce cas, que c'est là une fâcheuse façon d'administrer, ne faisant honneur ni au ministre qui la pratique, ni aux députés qui la rendent obligatoire.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, que les ministres emploient le procédé que nous blâmons. Il y a peu de préfets, à cette heure, qui n'aient, en quatre ans, changé trois ou quatre fois de poste : excellente manière, à notre sens, de n'en remplir aucun à la satisfaction des administrés.

INFORMATIONS

On annonce que M. Cazot déposera le projet de loi sur la réforme judiciaire à la Chambre, immédiatement après la lecture de la déclaration ministérielle. Le garde des sceaux en a, en effet, donné l'assurance au président de la commission de la réforme judiciaire à la Chambre.

Ce projet a pour but, tout en maintenant les cours et tribunaux existant actuellement, d'y réduire considérablement le nombre des sièges. Dans les cours, en particulier, on limite à cinq le minimum auquel les conseillers peuvent délibérer valablement.

Toutefois, dans chaque cour on laisse un conseiller supplémentaire pour suppléer les membres absents, et un membre en sus par chaque département compris dans le ressort de la cour afin de fournir un président aux assises.

De la sorte, on réduit le nombre actuel des conseillers d'un peu plus de 200. Quand aux juges des tribunaux de première instance, le projet le réduit de près de 300. C'est donc une réduction totale de 500 membres que le projet tend à effectuer sur le personnel actuel de la magistrature assise.

La faculté est accordée au gouvernement de faire porter la suppression sur n'importe quel magistrat en fonctions ; mais il ne peut pas introduire de membres nouveaux à la faveur de ce remaniement.

La commission du divorce a autorisé M. Léon Renault à déposer son rapport. Elle a admis les trois points suivants pouvant entraîner le divorce : 1^o absence constatée ; 2^o adultère du mari, mais seulement au domicile conjugal ; 3^o dans le cas de peines correctionnelles, telles que : vols, abus de confiance. Enfin, après quarante-cinq ans, le divorce ne pourra être prononcé que par voie de consentement mutuel. On estime que la discussion viendra en mars.

La commission des tarifs de douane a entendu M. Tirard. Le ministre de l'agriculture et du commerce a, dit-on, déclaré que le gouvernement entendait défendre devant la Chambre le maintien du *statu quo* économique ; par conséquent, il se refusait à accepter d'autres propositions que celles contenues dans le projet primitif. Il adoptera tout au plus quelques rectifications de détail. En un mot, il considère les tarifs de 1860 comme suffisants, et il n'entend se prêter à aucun autre relèvement que ceux qu'il a proposés.

M. Tirard s'est prononcé contre l'établissement de tout droit sur les matières premières et contre le droit sur le bétail, tout en déclarant qu'il est dans son intention de mettre cette matière en dehors des traités.

M. le comte de Saint-Vallier est prochainement attendu à Paris en vertu d'un congé. Notre ambassadeur à Berlin désire conférer avec son nouveau chef hiérarchique et prendre part aux travaux du Sénat.

Son séjour, à Paris, se prolongera donc pendant six semaines environ.

L'Académie française, dans sa séance de mardi dernier, présidée par M. le duc d'Aumale, a procédé à la nomination au scrutin secret des dix commissions qui seront chargées d'examiner les ouvrages très nombreux présentés cette année à ses concours, ainsi que les titres des aspirants aux prix Montyon (*vertu*).

Deux de ces commissions, prix d'éloquence et prix Montyon (*littérature*), sont composées de six membres ; toutes les autres de quatre membres seulement.

La réception solennelle de M. Taine à l'Académie a eu lieu jeudi à une heure.

Le nouvel académicien est né à Vouziers en 1828. Prix d'honneur de rhétorique au concours général de 1847, élève de l'école normale, licencié en 1849, docteur en 1853, il se voua à la carrière de l'enseignement. Nommé en 1863, examinateur pour l'histoire et l'allemand à l'école de Saint-Cyr, il obtint, en 1864, la chaire de l'histoire de l'art et de l'esthétique à l'école des Beaux-Arts, fonction qu'il a conservée jusqu'à ce jour.

Élu membre de l'Académie française, il succède à M. de Lomenie.

Ses principaux ouvrages, dont quelques-uns ont soulevé de grands éloges et des critiques passionnées, sont : *les Philosophes français du XIX^e Siècle*, *Lafontaine et ses fables*, *l'Histoire de la littérature anglaise*, qui fut critiquée comme entachée d'athéisme par Mgr Dupanloup, *la Philosophie de l'art*, etc., et surtout *les origines de la France contemporaine*, synthèse de la Révolution française, dont deux volumes seulement ont paru.

L'affluence est grande dans la salle de l'Institut.

Entrés un peu avant l'ouverture de la séance, on remarque MM. Dufaure, Mézières, Caro, de Broglie, Alexandre Dumas.

M. le duc d'Aumale s'entretient familièrement avec M. Jules Simon.

La séance est présidée par M. J.-B. Dumas, directeur, assisté de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, et de M. Camille Rousset, chancelier. M. Taine est assisté de ses deux parrains, MM. d'Haussonville et Alexandre Dumas.

Son discours dit d'une voix sympathique, scandée et avec des inflexions spirituelles, est un chef-d'œuvre de style descriptif, un consciencieux éloge de son prédécesseur, un magnifique portrait.

L'impératrice Eugénie partira pour Natal le 26 mars, à bord du vapeur *le German*, pour visiter l'endroit où le prince impérial a été tué par les Zoulous.

A l'occasion du septième anniversaire de la mort de Napoléon III, les débris du parti bonapartistes ont fait célébrer une messe basse, à l'église Saint-Augustin, à Paris.

L'assistance était de beaucoup moins nombreuse que les années précédentes : tout au plus un millier de personnes, y compris les curieux de la rue, les marchands de fleurs et les mendicants.

La messe a été dite par l'abbé Ellene.

Le prince Nadoléon, la princesse Mathilde et M. Rouher sont entrés par la porte latérale de la rue de la Bienfaisance, tandis que les autres invités arrivaient par la porte principale, qui fait face au boulevard Malesherbes. Le prince portait à l'œil droit un monocle, et à la boutonnière de gauche un bouquet de violettes.

A l'issue du service religieux, la plupart des invités sont sortis par la grande porte de l'église, tandis que le prince Napoléon, la princesse Mathilde et M. Rouher sont partis en voiture par la rue de la Bienfaisance.

Au moment du départ du prince, M. Rouher se trouvait, accidentellement, sur son passage : l'accueil a été des plus froids.

Un incident a marqué la fin de la cérémonie.

Pour se dérober sans doute aux manifestations, M. Paul de Cassagnac, accompagné de deux de ses amis, est sorti un des derniers de l'église.

Au lieu de prendre une voiture, comme il le faisait les années dernières, M. Paul de Cassagnac, se dérobant toujours, s'est rendu à pied à son domicile, n^o 10, rue de Boulogne, par les rue Delaborde, Saint-Petersbourg, de Clichy et Vintimille.

Les deux officiers de paix et les gardiens ont reconduit le député jusqu'à son domicile.

M. Paul de Cassagnac, après avoir réclamé le silence, a remercié les manifestants, en leur disant :

« Je vous prie instamment de retourner chez vous paisiblement, pour ne pas troubler l'anniversaire de la mort de l'empereur. Le plus grand honneur, pour moi, c'est d'avoir vu le parti bonapartiste parcourir triomphalement Paris. »

Après quoi le député du Gers s'est définitivement dérobé.

Grâce aux mesures d'ordre prises pour les officiers de paix, les manifestants ont été refoulés sans désordre dans les rues voisines.

(France.)

Dans son premier numéro de l'année, le journal le *Triboulet* publiait un dessin ayant la prétention de représenter « ses étrennes » au gouvernement. On y voyait entre autres un grotesque bonhomme distribuant, pour le compte de la rédaction, des coups de pied aux gens du pouvoir.

Cette image n'était pas autorisée par la censure. M. Bertrand, gérant du *Triboulet*, a comparu devant la 8^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine. M. le substitut de Beaurepaire a requis ; M^e Oscar Falateuf a prononcé la défense. Le tribunal a condamné M. Bertrand à 500 francs d'amende.

Une correspondance de Berlin adressée à la *Gazette d'Augsbourg* signale un conflit qui se serait élevé entre des officiers prussiens de la garnison de Posen et des officiers russes de la garnison de Kolish à la suite d'une discussion soulevée par ceux-ci à la fin d'un dîner auquel ils avaient invité les premiers. Ce qui est grave, ajoute le correspondant allemand, c'est le jour que cet incident jette sur les dispositions qui dominent dans l'armée russe.

Les victoires remportées sur les Turcs ont manifestement allumé les cerveaux des officiers russes. En outre, on rend l'Allemagne responsable de ce que la Russie, au Congrès de Berlin, a dû renoncer à une partie des résultats que le général Ignatieff croyait lui avoir assurés par les préliminaires de Stefano.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Nous avons assisté, jeudi soir, à une des meilleures Conférences qui aient été faites à Cahors.

M. Daynard, jeune ingénieur des arts et manufactures, membre et lauréat de la Société des Etudes du Lot a parlé d'Abraham Lincoln, ancien président des Etats-Unis.

Le sujet était séduisant. Une nature ardente, généreuse et droite, imbue des idées démocratiques dans l'acceptation pure du mot, devait trouver des accents passionnés pour dépeindre la grande figure de l'honnête abe de l'indépendance américaine.

Le sujet était scabreux aussi, et un orateur moins convaincu, amoureux de popularité et de vains succès, pouvait par des rapprochements risqués, froisser une partie de l'auditoire. C'est ce qui explique peut-être l'absence de personnes que les choses de l'esprit tentent d'ordinaire.

Nous le regrettons pour elles, car avec un tact parfait, M. Daynard a évité tout écueil ; et nous ne savons ce que l'on doit louer le plus de la mémoire heureuse, de la facilité d'élocution, du choix des mots et de l'élévation des pensées, ou de la sage mesure et du parfum de libéralisme qui inspirait l'orateur.

Ah ! certes, la leçon était bonne pour les vains disconceurs et les adorateurs quand même des puissants du jour !

L'orateur nous a montré le jeune Abraham, nourri dans l'amour de Dieu et du travail, entrant dans la vie par la porte de la misère. Fils de pionniers, il prend la pioche à l'âge où les autres enfants s'amuse, et vient s'installer aux confins de l'Illinois. Successivement bûcheron, bûcheron, conducteur de trains de bois sur l'Ohio et le Wabash, il lisait dans ses rares moments de loisir les journaux, et achetait sur ses épargnes quelques livres. Plus tard épiciier à Décatur, il instruisait, le soir, après le magasin fermé, les enfants et les adultes. De professeur, il se fait légiste et sa compétence, son affabilité et son honnêteté lui attirèrent l'estime de ses concitoyens

qui l'envoient à la législative de l'Illinois. En 1846, il se pose comme champion du parti abolitionniste et est élu président de la République américaine. C'était le signal de cette guerre fratricide de la sécession qui dura quatre années et fut le tourment de l'honnête et conciliant Abraham Lincoln.

Les honneurs suprêmes n'en ont pas fait un *jouisseur*, au contraire. Sa gaieté naturelle a disparu, il n'est plus, quand il sort de la Maison blanche pour se rendre au ministère de la guerre, qu'un triste fantôme : socieux, le front courbé, la démarche lente, il pleure sur les malheurs publics et son énergie se retrempe à ces larmes patriotiques. Son grand sens politique lui dicte alors l'acte de l'émancipation des esclaves qui restera son plus beau titre de gloire devant l'humanité.

Abraham Lincoln ne devait pas survivre à ce grand acte; l'année d'après, en 1865 il tombait sous la balle d'un vulgaire assassin.

Cette noble figure qui connut toutes les extrémités des choses humaines, comme disait Bossuet en parlant d'une grande reine, nous en avons apprécié les traits saillants dans la concienzuse et brillante étude du conférencier.

Puisse l'occasion nous être souvent donnée d'applaudir M. Daynard en quelque œuvre saine et fortifiante, comme celle qu'il a entreprise avec un plein succès, jeudi soir.

M. le Préfet du Lot vient d'adresser à MM. les Maires du département la circulaire suivante :
Cahors, le 14 janvier 1880.

Messieurs,

Conformément à l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, des prières publiques auront lieu dans les églises, le dimanche 18 janvier courant, à l'occasion de la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés.

Je vous prie de vouloir bien vous entendre avec M. Curé de votre commune sur l'heure à laquelle vous pourrez vous y rendre avec les divers fonctionnaires de votre localité.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet du Lot,
E. BARGETON.

Les travaux publics, ont reçu à date du 1^{er} décembre dernier dans notre département une vive impulsion.

3762 ouvriers ont pu, en effet, être employés sur les divers chantiers soit de l'Etat, soit du département.

MAIRIE DE CAHORS.

M. Filhol, trésorier de la commission de la loterie organisée par MM. les commerçants de Cahors, pour venir en aide aux indigents, vient d'effectuer entre les mains de M. le maire un quatrième versement de la somme de 310 francs.

Les lignes télégraphiques du département qui avaient résisté jusqu'ici, aux influences de la mauvaise saison, ont subi dans ces derniers jours des interruptions nombreuses.

Dans la nuit du 14 au 15 courant, les fils recouverts de givre, ont pris en certains endroits un diamètre de plusieurs centimètres et se sont rompus sous la charge. Un même fil réparé sur un point, se brisait quelques instants après en un autre, de sorte que, malgré toute l'activité déployée, les agents de la surveillance ont eu les plus grandes difficultés pour relever ces dérangements. Le fil de Figeac seul s'est brisé en six points différents, et ce matin 17, la communication de ce poste avec Cahors, n'a pu encore être rétabli.

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance des électeurs, que les listes électorales sont déposées au secrétariat de la Mairie, à partir du 15 janvier courant, jusqu'au 4 février prochain.

Tout citoyen peut réclamer son inscription sur les listes et tout électeur inscrit sur l'une des listes du département a le droit de réclamer la radiation ou l'inscription de tout individu omis ou indûment inscrit.

Les électeurs qui n'auront pas pris la précaution de s'assurer s'ils figurent sur les listes, ne

pourront imputer qu'à leur propre négligence, le défaut de leur inscription.

Contribution sur les voitures, chevaux, mules et muets pour 1880.

La loi du 22 décembre 1879 a apporté, dans la législation concernant la contribution sur les voitures et sur les chevaux, des modifications qui devront recevoir leur exécution à partir de l'année 1880.

On signale ces modifications à l'attention des contribuables intéressés, en leur rappelant les obligations qu'ils ont à remplir.

D'après la législation en vigueur depuis 1872, la contribution était due pour les voitures suspendues destinées au transport des personnes et pour les chevaux servant à les atteler, ainsi que pour les chevaux de selle. Les mules et les muets n'étaient pas imposables, bien qu'affectés souvent au même usage que ces chevaux. La taxe était réduite de moitié à l'égard des cultivateurs et les chevaux exclusivement employés par eux pour le service de leur exploitation agricole ou de leur profession patentée.

La nouvelle loi dispose que les mules de selle, ainsi que les mules et muets servant à atteler les voitures imposables, seront à l'avenir soumis à la taxe d'après le même tarif et suivant les mêmes règles que les chevaux.

Elle modifie, dans un sens favorable aux cultivateurs et aux patentés, les conditions de la réduction à la demi-taxe; l'affectation exclusive des voitures, chevaux, mules ou muets au service de l'agriculture ou d'une profession patentée ne sera plus nécessaire pour ouvrir le droit à la réduction, laquelle sera accordée pour tous les éléments d'imposition employés habituellement pour le service de l'agriculture ou de la profession patentée, alors même que le possesseur en ferait parfois usage pour son service personnel ou celui de sa famille.

Enfin, le tarif fixé par la loi nouvelle diffère de l'ancien tarif sur les deux points : les taxes sont légèrement rehaussées pour les communes ayant une population de 10,001 à 20,000 âmes; elles sont, au contraire, réduites pour les communes de 3,001 à 5,000 âmes, dans lesquelles le tarif sera à l'avenir le même que dans les communes de 3,000 âmes et au-dessous.

Voici en résumé les différents cas d'imposition et d'exemption :

Base de la contribution pour voitures, chevaux, mules et muets imposables.

Voitures suspendues destinées au transport des personnes.

Chevaux, mules et muets de selle.

Dans le cas où un contribuable possédant plusieurs chevaux, mules ou muets employés aux travaux agricoles ou à des transports d'objets matériels, les attellerait indistinctement aux voitures imposables qu'il possède, on ne compterait qu'un cheval, mule ou muet imposable par voiture à un cheval, deux par voiture à deux chevaux, etc., sans qu'en aucun cas on puisse imposer des chevaux, mules ou muets dont il ne serait pas fait usage pour atteler les voitures imposables.

Par exemple, un contribuable, possédant dix chevaux de labour et deux voitures imposables l'une à un cheval, l'autre à deux chevaux, serait imposable pour trois chevaux, si trois ou plus de ses chevaux étaient indifféremment attelés aux deux voitures; dans le cas où ce contribuable n'attellerait jamais que les deux mêmes chevaux à ses deux voitures, il serait passible de la taxe pour les deux chevaux seulement.

Réduction à la demi-taxe.

Voitures suspendues, destinées au transport des personnes et habituellement employées au service de l'agriculture ou d'une profession quelconque donnant lieu à l'imposition des droits de patente;

Chevaux, mules et muets de selle habituellement employés au même service;

Chevaux, mules et muets servant à atteler les voitures ci-dessus.

La réduction à la demi-taxe n'est pas accordée aux voitures, chevaux, mules et muets des patentables dont suit l'énumération,

Architectes, avocats, avoués, chefs d'institution, maîtres de pension, chirurgiens-dentistes,

commissaires-priseurs, docteurs en chirurgie, docteurs en médecine, greffiers, huissiers, ingénieurs civils, mandataires agréés par les tribunaux de commerce, notaires, officiers de santé, référendaires au sceau, vétérinaires.

Exemption complète.

Voitures non suspendues, et chevaux, mules et muets qui servent à les atteler.

Voitures suspendues non destinées au transport des personnes et chevaux, mules et muets qui servent à les atteler.

Voitures, chevaux, mules et muets affectés exclusivement au service des voitures publiques soumises aux droits de la régie (voitures à service régulier et voitures d'occasion et à volonté).

Voitures, chevaux, mules et muets exclusivement destinés à la vente ou à la location, tels que ceux possédés par les marchands de voitures, etc.

Voitures, chevaux, mules et muets possédés en conformité des règlements du service militaire ou administratif.

Juments et étalons exclusivement consacrés à la reproduction.

On nous écrit de Fauriel :

Un fait épouvantable, heureusement très rare, et dont il faut faire coïncider la cause avec la rigueur de l'hiver, vient de se passer dans la commune de Fauriel.

Une pauvre vieille femme, connue sous le nom de *Mion*, qui n'avait d'autre moyen d'existence que la mendicité, vivait seule dans une maisonnette située sur le bord du Tolzac. Ces jours-ci, des voisins, sachant son habitation fermée depuis longtemps, eurent des pressentiments fâcheux; malgré qu'ils sussent que *Mion* s'absentait souvent, ils résolurent d'ouvrir la porte de la demeure pour s'assurer si un malheur n'était pas arrivé.

Le premier introduit dans l'habitation, poussa un cri de surprise, en disant : « il y a de la viande sur le lit ! » tous approchèrent au plus vite... alors un spectacle horrible s'offre à la vue de ces bonnes gens.

La pauvre *Mion*, morte depuis plusieurs jours, avait la figure entièrement dévorée par les rats, de façon que les dents étaient tout à fait à découvert, jusqu'à la langue qui était mangée; par-ci, par-là, sur le lit qui recouvrait les parties intactes? des taches de sang, et quelque chose comme de la viande hachée. Au milieu de ces débris sanguinolents, les deux mains étendues, grandes ouvertes et complètement disséquées!...

A cette vue, les personnes qui étaient venues dans un but de secours, se sont retirées consternées pour porter la triste nouvelle dans le voisinage.

Après des constatations légales, on a dû procéder à l'enterrement de cette pauvre femme dont la fin malheureuse fait frémir de pitié.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 3 au 17 Janvier.

Naissances.

Lavergne, Jeanne, à St-Georges.
Rolles, Louis, rue Mascoutou.

Mariages.

Dubois, Marie, et Lafage Victoire.

Décès.

Rigal Pierre, 62 ans, rue Fondue-basse.
Fourès, Catherine, 79 ans, Place St-Laurent.
Dumas, Louise, 27 ans, rue St-Urcisse.
Delheil, Jeanne, 54 ans, à St-George.
Blanc, Louise, 43 mois, rue Donzelle.
Lion, Germain, 21 mois, rue Nationale.
Ibert, Marie, 21 ans, rue Chantreterie.
Tilhou, Jean, 78 ans, rue du Temple.
Durand, Pierre, 75 ans, rue des Boulevards.
Deilhes, Raymond, 68 ans, rue St-Marc.
Courdesse, Jean, 27 ans, rue Daurade.
Fontanel, Marie, 64 ans rue du Château.
Marcihae, Jean, 75 ans, (hospice.)
Raynaldy, Marie, 64 ans, rue Cheval-Blanc.
Bonnaric, Elisabeth, Veuve Boudousquié, 71 ans Grande-Chartreuse.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bourse de Paris

Cours du 17 Janvier.

Rente 3 p. %	81 65
— 3 p. % amortissable	83 25
— 4 1/2 p. %	113 90
— 5 p. %	116 70

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot),

Paris, 17 janvier, 6 h. soir.

M. Lenglé interpelle le gouvernement au sujet de la conversion du 5 0/0, afin de dégrever les impôts.

M. le ministre des finances répond que le gouvernement est seul juge de l'opportunité de la conversion, et refuse d'en dire davantage.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué-licencié à Cahors.

Extrait

DE

Saisie-Immobilière.

Adjudication fixée au QUATORZE FÉVRIER Mil huit cent quatre-vingt.

Par procès-verbal du sieur Fraysse, huissier à Luzech, en date du vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, dûment enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-cinq octobre suivant, volume 76, numéros 24 et 25, il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés.

A la requête du sieur Jean Alis, fils aîné, propriétaire, habitant et domicilié de la commune d'Albas, lequel a constitué pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M. Scipion Delbreil, demeurant audit Cahors, Cours de la Chartreuse, numéro 10.

Sur la tête et au préjudice de Dame Pauline Salady, veuve en premières noces de Pierre Hugouneuc, sans profession, du sieur Jules Rascauilles, son mari en secondes noces, propriétaire, pris en qualité de tutrice et co-tuteur de demoiselles Alma et Zulma Hugouneuc, filles mineures, issues du premier mariage de ladite dame Pauline Salady avec ledit sieur Pierre Hugouneuc, et encore Jean Fraysse, propriétaire, pris en qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs, tous habitants et domiciliés de la commune d'Albas.

Biens saisis et à vendre.

1^o Une maison située à Albas, formant le numéro 190 du plan cadastral de ladite commune d'Albas, section H, elle est construite sur un sol qui était autrefois jardin et qui est porté audit plan cadastral sous le numéro 190, P. Ce sol est d'une superficie de cinquante-neuf centiares environ. Elle tient d'un côté avec chemin public, d'autre côté avec Abel Vidal et d'un troisième côté avec Jean Fraysse subrogé-tuteur; elle est couverte en lattes creuses.

2^o Un jardin situé au même lieu d'Albas, formant le numéro 193 P du plan cadastral de ladite commune, section H, et contenant environ huit centiares. Ce jardin est aujourd'hui transformé en jongue derrière la maison.

3^o Une vigne, sise aux Courpous, même commune d'Albas, portée sur le plan cadastral de ladite commune, sous le numéro 1174 P, section H, et contenant environ trente-neuf ares, quarante-neuf centiares;

4^o Une vigne, formant suite à la vigne portée sous l'article trois qui précède, située au lieu des Courpous, figurant à la matrice cadastrale de ladite commune d'Albas, sous le numéro 1174 P, section H, et contenant environ onze ares, cinquante-huit centiares.

Cette vigne a été portée, par suite d'une erreur de matulation, sur la tête de Girard Pierre, gendre Vidal. Elle avait été vendue à Pierre Hugouneuc, suivant acte aux minutes de M^e Bercegol, notaire, à Albas, en date du treize octobre mil huit cent soixante-quatre, par Eugène Vidal, propriétaire, à Bouyerou, commune dudit Albas.

Tous les immeubles ci-dessus décrits sont situés dans la commune d'Albas, canton de Luzech, arrondissement de Cahors, département du Lot. Ils sont joints et exploités savoir : les trois premiers articles par lesdits Pauline Salady et Jules Rascauilles, son mari, et le quatrième par ledit Pierre Girard, on ne sait à quel titre.

Le cahier des charges a été publié le vingt décembre dernier et l'adjudication continuée au quatorze février prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits biens sera faite le quatorze février mil huit cent quatre-vingt, à l'heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au palais de Justice de cette ville.

Elle aura lieu en deux lots composés comme suit :

Le premier, de la maison et du jardin, articles 1 et 2 du présent placard sur la mise à prix de cinquante francs, ci. 50 fr.

Et le second des vignes portées aux articles 3 et 4 du présent placard, sur la mise à prix de cinquante francs, ci. 50 fr.

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme :

A Cahors, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le janvier
mil huit cent quatre-vingt F^o R.
C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé :
GISBERT, receveur.

Phylloxera.
Avis aux viticulteurs. — L'application du traitement de J.-P. MAZAROS contre le Phylloxera, retardé par les neiges, peut se faire utilement aussitôt leur disparition. On communique toujours ce traitement efficace, dans une brochure au bureau du journal, et on l'envoie contre un franc en timbres-poste, adressés à l'auteur, 94, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.

Les véritables **GRAINS DE SANTÉ** du Dr **FRANCK** contre la migraine, la constipation, etc., se reconnaissent à la signature A. ROUVIÈRE en rouge, et aux mots: *Grains de Santé du Dr Franck*, imprimés en quatre couleurs sur

des boîtes bleues. Toute boîte rouge ou autre n'est que contrefaçon. — 1 fr. 50 la 1/2 boîte de 50 grains; 3 fr. la boîte de 105 grains. Dans toutes les bonnes Pharmacies.

GRAINE DE LIN TARIN
 Pharmacies, place des Petites-Pères, 9, PARIS -
 CONTRE
 Constipations, Coliques, Diarrhées,
 Maladies du Foie et de la Vessie.
 Une cuillerée à soupe matin et soir dans un
 quart de verre d'eau froide.
 EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FER-BLANC
 La boîte: 1 fr. 50
DARTRES-DE-MANGE-À-SOUS-VICE-DU-SANG
 POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, la Pot: 2 fr.
 ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon: 5 fr.
 Dépôt dans toutes les Pharmacies.

MAISON DE CONFIANCE
 POUR LA POSE DES DENTS
20 ans de succès
AUDOUARD
 EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE
 DENTAIRES.
A PARIS
 et
 CHIRURGIEN-DENTISTE
 Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements
 d'éducation du Lot et de la Corrèze,
 Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot),
 tous les mois du 1^{er} au 10. Faubourg Leclère en
 face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de
 chaque mois.

Livret des familles.
 MM. les maires du département du Lot trou-
 veront à l'imprimerie Layton le *Livret de Fa-
 mille* à remettre gratuitement aux époux, lors
 de la célébration du Mariage.

Guérison de la
Phthisie Pulmonaire
 et de la bronchite chronique; traitement
 nouveau; brochure in-8° de 136 pages, 13^{ème}
 Edition; par le Dr Jules Boyer (de Paris). —
 Envoi 1^o contre 1 fr. 50 en timb. post. à M.
 Delahaye, lib.-édit., 23, Place de l'École de
 médecine, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés
 Le propriétaire-gérant, A. Layton.

TABLEAU DES DISTANCES
 Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot
aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
et du Département, dressé en exécution de
l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX: 1 FRANC.
 Chez M. Layton, rue Valentré, à Cahors.

1 FRANC par AN 63,000 Abonnés 52 NUMÉROS
Le Moniteur
 des
Valeurs à Cots
 (Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
 LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
 Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse.
 Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.
Il donne
 PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 6,500,000 fr.
 Abonnements: UN FRANC PAR AN, 47, rue de Londres, Paris.

DICTIONNAIRE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS
 Par E.-O. LAMI et A. THÉREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8° de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles: 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 125 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Sous-cripteurs le recevront *franco*, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Les quatre premières séries sont éditées; elles contiennent 320 pages à 2 colonnes avec 162 gravures sur bois. Prix de la série, 2 fr. 50.

Paris, 14, rue Saint-Lazare.

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la *Mode Française*

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des *Patrons découpés* de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. Osoni, Administrateur de la *Mode Française*, 37, rue de Lille, à Paris.

AVIS.

Le sieur LAVERGNE, charpentier à Cahors, prévient le public qu'il vient d'établir, faubourg Saint-Georges, à côté de l'église Notre-Dame, un Magasin de bois du Nord et du pays, tel que: Basteings, Madriers, Planches de Nerva et de Sapin; Planches de Peuplier de Garonne, de Noyer et d'Ormeau, de toutes dimensions.

Il espère que la bonne qualité de ses marchandises et ses prix très-modérés, lui attireront une nombreuse clientèle, qu'il saura conserver par les soins qu'il mettra à la satisfaire sous tous les rapports.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location

Etude de M^e Costes, notaire à Cahors.

AVIS

A vendre ou à affermer, une vigne d'agrément et de produit avec maison, jardin, grand réservoir et source d'eau vive, située à 200 mètres du faubourg St-Georges, sur la route de Lalbenque, appartenant à M. Brives, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Figeac.

S'adresser pour tous renseignements et pour traiter à M^e Costes, notaire à Cahors, Boulevard sud.

A VENDRE

Grand nombre de beaux arbres de construction et quantité de bois à brûler (essence chêne).

S'adresser au bureau du journal.

BANQUE PARISIENNE

CAPITAL: VINGT MILLIONS DE FRANCS
 7, rue Chauchat, 7

Bureaux auxiliaires: A 41, rue de Rennes
 B 10, rue Turbigo

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires et clients de la Banque parisienne que, par suite de la suppression momentanée de sa circulaire financière dans le « Figaro », des abonnements à raison de cinquante centimes pour un mois au journal le « Capitaliste », sont dès à présent admis à titre exceptionnel et temporaire. L'abonnement annuel au « Capitaliste » reste fixé à 20 fr.

Le numéro du « Capitaliste » du 14 courant contient une analyse détaillée du bilan très-satisfaisant de la Banque Parisienne au 31 décembre 1879. Le même numéro fournit les pièces de deux procès: 1^o celui du Crédit Foncier contre la Banque Hypothécaire; 2^o celui de la Banque parisienne contre MM. Magnard, Périer et de Rodays, gérants du « Figaro ». Nombreux articles de haute actualité signés par des publicistes éminents.

Le Conseil d'administration rappelle à MM. les actionnaires qu'un acompte de 6 fr. 50 sur le résultat de l'exercice 1879-1880 est en paiement, à partir du 15 courant, contre remise du coupon n^o 2.
 L'action nominative recevra,
 net d'impôt 6 f. 05
 L'action au porteur net d'impôt, 5 95

MERVEILLEUX
12^{tr.} MONTRE CYLINDRE AMÉRICAINE

se remontant et se mettant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé richement décoré or relief, envoyés franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chaines de tout prix et genre. Adr. mandat ou timb. au dépositaire de France, 6, Tribault P. P. Clos-S-Paul à Besançon (Doubs)

LE MÊME Seul fab. ayant exposé VEND:
 Montres à clef ordinaires 5 fr.
 Montres-Réveil à cylindre 15 fr.
 Remontoirs tout Argent, à s^m 25 fr.
 Remontoirs tout OR, à s^m 75 fr.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine:
 GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence
 CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
 Administration de la C^o concessionnaire:
 PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
 Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

Guide du Voyageur dans Cahors et ses environs.
 Nouveaux Noms des Rues de Cahors.
CALENDRIER
DU LOT
 1880
 Prix: 50 centimes.
 EN VENTE:
 Chez tous les Libraires.
 Adresses Commerciales.
 Renseignements Statistiques et Administratifs.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blanches, colorées, fumées des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, bonsoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
 DE LA MAISON CHRISTOFLE
 ET RÉARGENTURE.
 BIJOUTERIE RELIGIEUSE
 ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
 D'OR ET D'ARGENT.
 ARTICLES DE PARIS,
 TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
 ET RÉPARATIONS.
 ASSORTIMENT
 DE REVOLVERS DES FABRIQUES
 DE LIÈGE.

EN VENTE CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES, LE

AVIS

Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes,
 CHIMISTES, etc., etc.

Eau distillée

13 c. le litre

A l'Imprimerie A. LAYTON, rue Valentré.

Photographie Artistique

C. BONNEMER
 PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

les Outils et Tours

provenant des ateliers de Serrurerie et de Tourneur, appartenant au Sieur RAMONDOU, serrurier-mécanicien, rue et quai St-Urcisse, à Cahors.

ÉVITER
 LES
 CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
 HIGER
 LE VÉRITABLE
 NOM